

# PETITE ENFANCE

GUIDE  
2018/2019

MODES D'ACCUEIL  
MODE D'EMPLOI



VINCENNES.fr



SAISON 2018/2019

Nos cours réguliers

L'école Multi-arts  
au cœur de Vincennes

NOUVEAU ! MULTI-ARTS adultes !

## SPECIAL KIDS

## MULTI-ARTS

Zumba® kids, danses classique, africaine, brésilienne, tahitienne, modern jazz, hip-hop, capoeira, percussions, chant.

Mardi 16h45-17h30 (3-7 ans)  
 Mercredi 17h15-18h (4-7 ans)  
 Samedi 9h45-10h30 (2 ans ½-4 ans)  
 Samedi 10h30-11h15 (5-7 ans)  
 Samedi 11h15-12h (8-12 ans)  
 Dimanche 11h30-12h15 (2 ans ½-7ans)

## DANSE CLASSIQUE

Lundi 17h-17h45 (4-5 ans) **Eveil**  
 Lundi 17h45-18h30 (6-8 ans)  
 Samedi 13h-14h (4-5 ans) **Eveil**  
 Samedi 14h-15h (6-8 ans)  
 Samedi 15h-16h (+8 ans, stages technique débutant)

## ZUMBA® KIDS

Jeudi 18h-19h (8-12 ans)  
 Samedi 11h15-12h (8-12 ans)

## HIP-HOP

Lundi 17h15-18h15 (primaire)  
 Mardi 17h30-18h15 (CE1, CE2)  
 Mardi 18h15-19h15 (CM1, CM2)  
 Vendredi 19h-20h (fin collège, lycée)  
 Samedi 13h-15h **Atel. chorégraphique**  
 Samedi 17h-18h (primaire)  
 Samedi 18h-19h (fin collège, lycée)  
 Dimanche 15h (stages)

## STREET JAZZ

Lundi 18h30-19h30 (fin collège, lycée)  
 Samedi 18h-19h (fin collège, lycée)

## CAPOEIRA

Mercredi 15h30-16h15 (4-6 ans)  
 Mercredi 16h15-17h (primaire)  
 Mercredi 14h30-15h30 (collège, lycée)  
 Samedi 16h15-17h (4-6 ans)  
 Samedi 17h30-18h30 (primaire)  
 Samedi 18h30-19h30 (collège, lycée)  
 Dimanche 16h (stages)

\* stages \*\* Masterclass



LES ENFANTS DE LÉOPART

DANSE CLASSIQUE  
avec Charlotte Heuzil, diplômée d'état

HIP-HOP - BREAK - STREET-JAZZ



CAPOEIRA -MACULELE - SAMBA

## ADO / ADULTE

## ZUMBA®



Mardi 21h-22h (Basic 1+2)  
 Jeudi 12h30-13h30 (Basic 1)  
 Jeudi 15h-16h (Zumba® gold)  
 Jeudi 18h-19h (Zumba® junior)  
 Jeudi 19h30-20h30 (Basic 1)  
 Samedi 14h15-15h15 (Basic 1+2)  
 Dimanche 17h30-18h30 (Basic 1)

## MULTI-ARTS

Nouveau ! En alternance, danses de tous les continents

Samedi 13h15-14h15

## DANSE AFRICAINE

Samedi 15h15-16h15

## HIP-HOP

Samedi 18h-19h

## STREET-JAZZ

Samedi 18h-19h

## CAPOEIRA

18h30-19h30

## PILATES

Dimanche 18h30-19h30



DANSE AFRICAINE

Cotisations annuelles à partir de 360€ (1 cours/semaine).

Carte multi-activités à partir de 410€, valable la semaine + le week-end.

Permanences d'inscriptions :  
 lundi, mardi, jeudi, de 18h à 20h ;  
 dimanche de 17h à 19h.

Maison des associations.

Rendez-vous : 06 70 11 66 09.





Chers parents,

L'arrivée d'un enfant s'accompagne toujours d'une nouvelle organisation familiale. À Vincennes, notre volonté est d'accompagner les parents, de simplifier la recherche d'un mode d'accueil et l'accès aux services facilitant la vie des familles.

Ce guide est destiné à vous donner toutes les informations relatives à l'accueil des enfants de 0 à 4 ans.

D'Est en Ouest, vous trouverez des structures d'accueil régulier ou occasionnel, dans les crèches municipales et départementales. Le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM), apporte son soutien aux professionnels de la petite enfance et informe les parents. Les crèches privées, contribuent à renforcer l'offre de places qui est une des plus importantes du Val-de-Marne. Des Points Info sont organisés régulièrement afin de renseigner les parents sur l'ensemble des possibilités existantes.

Dès le plus jeune âge, les équipes mettent en œuvre des approches pédagogiques adaptées aux tout-petits. Le personnel suit régulièrement des formations pour être au meilleur niveau de qualification pour accueillir vos enfants dans les conditions optimales.

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents, la Ludothèque et le réseau de la Médiathèque et des bibliothèques de quartier, offrent de leur côté, de nombreuses animations aux parents; en complément d'événements tels que Semaine de la Petite enfance, Bal des bébés, ... Pour aider les familles à trouver la meilleure organisation dans leur quotidien notre objectif est de proposer une offre variée de modes de garde; c'est dans ce sens que notre politique « petite enfance » se veut volontariste et soutenue.

**CHARLOTTE LIBERT-ALBANEL**  
Maire de Vincennes

**CLOTILDE LOCQUEVILLE**  
Adjointe au maire  
chargée de la petite enfance

## VOS ÉLUS **SECRETARIAT DES ÉLUS : 01 43 98 65 66**



**CLOTILDE LOCQUEVILLE**  
Adjointe au maire  
chargée de la petite enfance  
Permanences le mercredi  
sur rendez-vous



**JEAN-LOUIS MANSOZ**  
Conseiller municipal  
chargé du suivi des travaux  
dans les bâtiments scolaires  
et de la petite enfance



PARTICIPEZ

# Forum des MODES DE GARDE

Petite enfance

Établissements  
de garde privés

Forum internet

Rencontre d'assistantes  
maternelles

Speed dating

Garde à domicile

Echanges  
entre parents



Ce forum, organisé le **samedi 8 décembre 2018** et en **juin 2019**, aide les parents à trouver des solutions de garde pour leurs enfants. Les parents peuvent également échanger entre eux, à la façon

d'un speed dating, échange qui peut se poursuivre sur une page internet dédiée aux modes de garde (voir page 21), accessible depuis le site **vincennes.fr**.

## ACCUEIL DE L'HÔTEL DE VILLE

53 bis, rue de Fontenay  
94304 Vincennes CEDEX  
01 43 98 65 00  
du lundi au mercredi  
de 8 h 30 à 17 h 45  
le jeudi de 8 h 30 à 19 h 15  
(démarches à partir de 12 h)  
le vendredi de 8 h 30 à 16 h 45  
le samedi de 8 h 30 à 12 h

### 06 ▶ LEXIQUE

### 09 ▶ L'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ

Les assistantes maternelles  
des particuliers employeurs  
Les gardes à domicile

### 11 ▶ L'ACCUEIL COLLECTIF

Les structures municipales  
Les structures départementales  
Les structures privées

### 17 ▶ LES COÛTS

Les coûts des structures  
municipales et départementales  
Les coûts des structures privées,  
des assistantes maternelles  
des particuliers employeurs

### 19 ▶ LES PRESTATIONS D'AIDE AUX FAMILLES ET LES AVANTAGES FISCAUX

### 21 ▶ LES SERVICES EN LIGNE

[vincennes.fr](http://vincennes.fr)  
Petites annonces  
Quelques liens utiles

CE GUIDE A ÉTÉ RÉALISÉ  
PAR LA DIRECTION  
DE LA COMMUNICATION  
ET DES RELATIONS PUBLIQUES  
ET LA DIRECTION ENFANCE-JEUNESSE  
DE LA VILLE DE VINCENNES  
1<sup>er</sup> SEMESTRE 2018  
53 BIS, RUE DE FONTENAY  
BP 123 - 94 304 VINCENNES CEDEX  
RÉGIE PUBLICITAIRE 01 43 98 65 73  
CRÉDITS PHOTOS VILLE DE VINCENNES,  
BROOKLYN STUDIO ET BUILODOZER  
CRÉATION GRAPHIQUE BUILODOZER  
IMPRESSION PAR MALVEZIN VALADOU



# LEXIQUE

## ASSISTANTE MATERNELLE DES PARTICULIERS EMPLOYEURS

Elle accueille chez elle un ou plusieurs enfants. Elle est agréée par la PMI. Vous êtes son employeur.

## CRÈCHE COLLECTIVE

Des enfants âgés de 2 mois ½ à 3 ans (crèche départementale) ou 3 ans révolus (crèche municipale) sont accueillis toute la journée dans des locaux adaptés à chaque tranche d'âge. Un adulte encadre 5 enfants qui ne marchent pas ou 8 enfants qui marchent déjà.

## CRÈCHE INTER-ENTREPRISES

La particularité de cette crèche collective est que l'employeur réserve une place pour son salarié.

## GARDE À DOMICILE

L'enfant est gardé au domicile de ses parents par une personne salariée. Pour alléger les frais, la garde peut être partagée entre deux familles.

## HALTE-JEUX

Elle accueille les enfants dont les parents justifient d'un besoin ponctuel. Les enfants sont accueillis à la demi-journée ou en journée entière sur réservation la semaine précédente.

## LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)

Les parents d'enfants de moins de 4 ans et les futurs parents peuvent se rencontrer et échanger sur leurs expériences et questionnements en présence de professionnels de la petite enfance. Dans le même temps, les enfants peuvent jouer ensemble sous le regard et la responsabilité du parent accompagnant.

### RENSEIGNEMENTS

**Dernier samedi de chaque mois de septembre à juillet, de 10 h à 12 h 30.**

**70, rue de Fontenay (rez-de-jardin).  
Crèche Fernande-Sarrazin)**

## MICRO CRÈCHE

Crèche collective accueillant au maximum un groupe de 10 enfants.

## MULTI-ACCUEIL

Cette structure combine plusieurs modes d'accueil :

- ▶ soit crèche collective et halte-jeux : mode d'accueil régulier ou occasionnel à temps plein ou partiel (demi-journée ou journée complète).
- ▶ soit crèche collective et assistante maternelle salariée de la ville. Cette dernière accueille chez elle les enfants dont les parents ont fait une demande de place en crèche auprès de la mairie. Elle est rattachée à une structure collective où elle se rend avec l'enfant qui lui est confié deux matinées par semaine. L'enfant y est également accueilli pendant les absences de l'assistante maternelle (congé, formation...).

## PMI (PROTECTION MATERNELLE INFANTILE)

Service départemental, la PMI est chargée de la santé des enfants et des familles. À ce titre, elle propose divers services gratuits (visites à domicile, groupes de parole, prévention, consultations pédiatriques, gynécologiques,...) et des réunions (femmes enceintes ou allaitement 1 fois par mois).

**Espace Pierre-Souweine  
70, rue de Fontenay  
01 43 28 48 34**

## RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)

Le RAM est un lieu d'information et de conseil sur les différents modes d'accueil existant à Vincennes.

Également lieu d'écoute et d'animation, il favorise la rencontre et l'échange entre les professionnels de l'accueil à domicile et les parents : recensement de l'offre et de la demande d'accueil, diffusion de ces informations, médiation et information pour les assistantes maternelles et les familles.

Une animatrice éducatrice de jeunes enfants accueille les familles pour les accompagner dans le recrutement des assistantes maternelles agréées, notamment en diffusant la liste des assistantes maternelles disponibles.

Des temps d'activités sont proposés aux enfants accompagnés par l'assistante maternelle ou la garde à domicile avec l'autorisation des parents.

Des réunions thématiques sont proposées aux assistantes maternelles et aux gardes à domicile, pour compléter leur formation.

**Attention : pour les gardes à domicile, les parents vincennois devront remplir un formulaire d'autorisation d'inscription au RAM, téléchargeable sur internet et à retourner au RAM avant la première réservation.**

### HEURES D'OUVERTURE

- ▶ Pour les entretiens avec les familles : en semaine sur rendez-vous et un samedi matin par mois en réunion d'information.
- ▶ Pour les temps d'activité des enfants accompagnés par les assistantes maternelles ou les gardes à domicile : sur réservation tous les matins de 9 h 30 à 11 h 30 et les mardis après-midi de 14 h 30 à 16 h 30. Les réservations se font sur internet ou par téléphone de 14 h à 17 h tous les jeudis.

22, rue d'Estienne-d'Orves  
01 71 33 64 96  
[ram@vincennes.fr](mailto:ram@vincennes.fr)

## POINTS INFO PETITE ENFANCE

Il a lieu tous les deux mois et a vocation à présenter aux familles, dès le 4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> mois de grossesse, l'ensemble des modes d'accueil existant à Vincennes.

## FORUM DES MODES DE GARDE

Ce forum, organisé **le samedi 8 décembre 2018 et en juin 2019**, aide les parents à trouver des solutions de garde pour leurs enfants. Les parents peuvent également échanger entre eux, à la façon d'un speed dating, échange qui peut se poursuivre sur une page internet dédiée aux modes de garde (voir page 21).

RENSEIGNEMENTS  
[vincennes.fr](http://vincennes.fr)

# Halte garderie et crèche privée Bilingue



Le lieu de rencontre  
des petits globe-trotters, depuis 12 ans

## Ateliers

Cuisine - Danse - Lecture - Eveil musical  
Jardinage - Déguisement - Bricolage - Art plastique  
...

9, rue Georges Huchon - 94300 Vincennes  
01 41 93 00 37

[www.lesamisdelola.fr](http://www.lesamisdelola.fr)



# L'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ

## LES ASSISTANTES MATERNELLES DES PARTICULIERS EMPLOYEURS

Elles accueillent les enfants de 2 mois ½ à 3 ans révolus à leur domicile. Les assistantes maternelles sont agréées par le département : elles reçoivent l'autorisation d'exercer cette profession après avoir reçu une formation de 60 heures dispensée par des professionnels. Un complément de 60 heures est prévu dans les deux ans suivant l'accueil du premier enfant.

Les assistantes maternelles sont contrôlées et suivies par le service départemental compétent qui s'assure de leur état de santé et des conditions d'accueil.

Elles sont employées et rémunérées par la famille qui établit un contrat à durée indéterminée.

Elles ont la possibilité de participer aux temps d'activités proposés par le relais d'assistantes maternelles de Vincennes (deux fois par mois selon les disponibilités).

### AVANTAGES

L'enfant trouve chez l'assistante maternelle un cadre sécurisant. La disponibilité de l'assistante maternelle lui permet de prendre en compte la personnalité et le rythme de chaque enfant. Elle noue une relation privilégiée avec l'enfant qui profite ainsi d'une ambiance familiale en compagnie d'autres enfants.

### INCONVÉNIENTS

À partir de 2 ans, certains enfants ont besoin d'échanger entre eux et d'évoluer dans un cadre propice à leur développement (espace avec structure de motricité...).

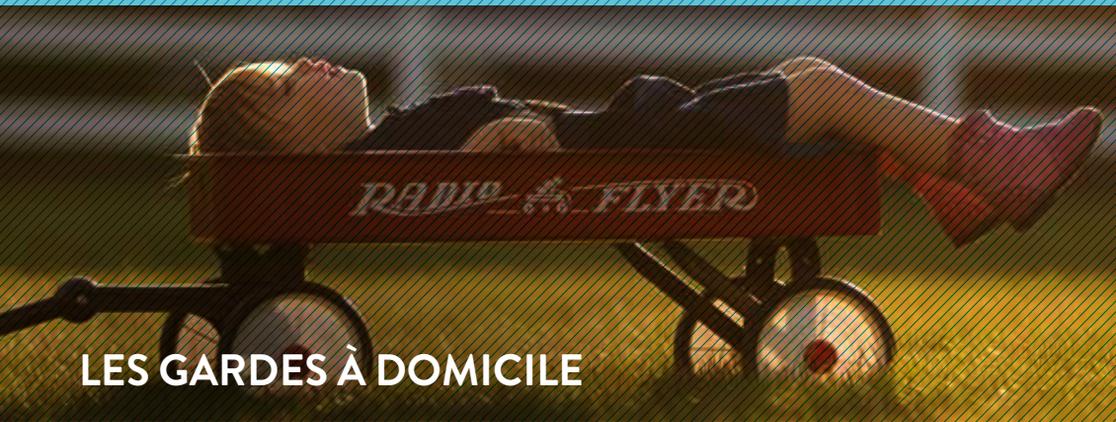
### DEMANDE DE LISTE ET DES COORDONNÉES DES ASSISTANTES MATERNELLES

ESPACE DES SOLIDARITÉS  
DE VINCENNES, SAINT-MANDÉ,  
FONTENAY-SOUS-BOIS

5, rue Jean-Douat  
94120 Fontenay-sous-Bois  
01 45 14 46 00

RELAIS D'ASSISTANTES  
MATERNELLES

22, rue d'Estienne-d'Orves  
94300 Vincennes  
01 71 33 64 96  
ram@vincennes.fr



## LES GARDES À DOMICILE

Les gardes à domicile permettent notamment à l'enfant d'évoluer dans un environnement familial, tout en lui proposant de fréquenter les activités du RAM deux fois par mois selon les disponibilités après autorisation des parents.

### ASSOCIATION FAMILLE SERVICES VINCENNES

L'Association Famille Services Vincennes met à votre disposition du personnel qualifié pour la garde d'enfants à votre domicile (à temps plein ou partiel) et met en relation les familles pour une garde partagée. L'association sélectionne, selon vos critères, les personnes correspondant à votre demande et garantit le remplacement de la salariée en cas d'absence ou de congé. Enfin, elle vous encadre pour les formalités administratives (contrat de travail, bulletin de salaire...).

- ▶ Accueil du lundi au vendredi sur rendez-vous de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h.  
Cotisation annuelle : 48 €  
Tarifs et forfaits selon les prestations.  
Déduction des impôts à hauteur de 50 % des frais engagés selon la loi en vigueur.

Espace Pierre-Souweire  
70, rue de Fontenay  
01 43 98 67 63 ou 68 04  
familleservices@orange.fr

D'autres associations peuvent vous proposer leurs services. Retrouvez-les dans le Guide des associations édité par la ville au mois de septembre. De nombreux sites internet peuvent aussi vous aider dans votre recherche. Des sociétés basées à Vincennes proposent également leurs services pour garder vos enfants :

### BABYCHOU SERVICES VINCENNES

**Gardes d'enfants régulières et occasionnelles à domicile, sorties d'écoles...**

8, rue de Strasbourg  
01 84 77 02 90  
contacts94vincennes@babychou.com  
www.babychou.com

### KID'HOME

**Accompagnements et/ou sorties de crèches et écoles, baby-sitting, gardes complètes, soutien scolaire. Mise en relation de familles pour une garde partagée. Aucun frais d'adhésion.**

Accueil du lundi au vendredi de 9 h à 18 h.  
24, rue Massue  
01 58 64 09 37  
contact@kidhome.fr  
www.kidhome.fr

### KID'S PARADIS

**Gardes d'enfants régulières et occasionnelles à domicile. Mise en relation de familles pour une garde partagée. Prestataire ou mandataire.**

1 ter, rue du Midi  
01 43 65 59 11  
infos94@kidsparadis.com  
www.kidsparadis.com

### ZANAKA

**Gardes d'enfants régulières et occasionnelles à domicile, sorties d'écoles... Coordination de garde partagée.**

6 bis, rue des Deux-Communes  
01 77 01 82 82  
contact.vincennes@zanaka.fr  
www.zanaka.fr

### ZAZZEN

**Partenaire d'éducation de la naissance au collège. Mise en relation entre familles et nourrices ou baby-sitters.**

1, rue Saulpic  
01 43 98 18 13  
contact@zazzen.fr  
www.zazzen.fr

### AVANTAGES

Une personne s'occupe chez vous de votre enfant et éventuellement de certaines tâches ménagères. Ce service est particulièrement adapté aux parents exerçant une profession avec des horaires à grande amplitude. Cette solution permet à l'enfant de rester chez lui, de garder ses repères sensoriels si importants à cet âge. Odeurs, couleurs, sensations physiques, gustatives et tactiles forment un monde qu'il s'approprie.

### INCONVÉNIENTS

Formule la plus coûteuse pour la garde d'un seul enfant. Toutefois, il est possible de s'entendre avec d'autres familles et de mettre en place une garde partagée, ce qui réduit de manière significative le coût de garde.



# L'ACCUEIL COLLECTIF

## LES STRUCTURES MUNICIPALES

### LA CRÈCHE COLLECTIVE ET L'ACCUEIL FAMILIAL

La **crèche collective** permet l'accueil à temps plein (du lundi au vendredi de 7h30 à 19h) ou temps partiel des enfants jusqu'àux 3 ans révolus dans des établissements spécialement aménagés pour l'éveil des tout-petits.

Une équipe pluridisciplinaire est placée sous la responsabilité d'une directrice et de son adjoint(e), qui encadrent des éducatrices de jeune enfant, des auxiliaires de puériculture et des agents sociaux. Un médecin et un psychologue assurent en outre des vacations. Une psychomotricienne intervient également dans toutes les structures.

En **accueil familial**, l'assistante maternelle, employée et rémunérée par la ville, est placée sous la responsabilité de la directrice de la crèche de rattachement qui veille aux conditions d'accueil en effectuant des visites régulières à son domicile. L'enfant est accueilli chez l'assistante maternelle entre 7h30 et 19h (horaires identiques à ceux des crèches collectives).

Deux matinées par semaine, les enfants fréquentent la crèche collective afin de participer à des activités d'éveil variées.

En cas d'absence de l'assistante, les enfants sont accueillis au sein de la structure collective. Les assistantes maternelles participent aux réunions d'équipe de leur crèche de rattachement ainsi qu'à toutes les activités proposées au sein de celle-ci.

### INSCRIPTIONS EN LISTE D'ATTENTE

Elles se font à l'accueil de l'hôtel de ville (voir p.5).

Pensez à vous inscrire dès le **3<sup>e</sup> mois de grossesse** révolu à l'accueil de l'hôtel de ville.

## PIÈCES À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION EN LISTE D'ATTENTE POUR LES CRÈCHES ET L'ACCUEIL FAMILIAL

### Si l'enfant n'est pas né :

- ▶ Livret de famille ou pièce d'identité du père et de la mère
- ▶ Justificatif de grossesse avec la date présumée d'accouchement ou de début de grossesse (déclaration de grossesse ou guide de surveillance médicale ou certificat médical)
- ▶ 2 justificatifs de domicile **de moins de 3 mois** (taxe d'habitation, quittance EDF/GDF, ...)
- ▶ Accueil à plein temps (4 à 5 jours par semaine) : dernier bulletin de salaire de chacun des parents ou attestation de travail mentionnant le temps de travail
- ▶ Numéro d'allocataire CAF
- ▶ Relevé d'identité bancaire (RIB) pour le prélèvement automatique
- ▶ **Les personnes hébergées** devront présenter une attestation d'hébergement (formulaire disponible à l'accueil de l'hôtel de ville), ainsi que deux correspondances administratives à l'adresse déclarée (attestation de sécurité sociale, CAF, banque, assurance, fiche de paie ou mutuelle). L'hébergeant devra quant à lui fournir une copie de sa carte d'identité ainsi que deux justificatifs de domicile. Pour finir, l'hébergé et l'hébergeant auront un rendez-vous avec l'élu de secteur.

### Si l'enfant est né :

- ▶ Livret de famille ou acte de naissance de l'enfant
- ▶ 2 justificatifs de domicile **de moins de 3 mois** (taxe d'habitation, quittance EDF/GDF, ...)
- ▶ Accueil à plein temps (4 à 5 jours par semaine) : le dernier bulletin de salaire de chacun des parents ou attestation de travail mentionnant le temps de travail
- ▶ Jugement en cas de séparation
- ▶ Numéro d'allocataire CAF
- ▶ Relevé d'identité bancaire (RIB) pour le prélèvement automatique
- ▶ **Les personnes hébergées** devront présenter une attestation d'hébergement (formulaire disponible à l'accueil de l'hôtel de ville), ainsi que deux correspondances administratives à l'adresse déclarée (attestation de sécurité sociale, CAF, banque, assurance, fiche de paie ou mutuelle). L'hébergeant devra quant à lui fournir une copie de sa carte d'identité ainsi que deux justificatifs de domicile. Pour finir, l'hébergé et l'hébergeant auront un rendez-vous avec l'élu de secteur.

**Pour confirmer la demande de place en crèche, l'acte de naissance devra être obligatoirement remis à l'accueil de la mairie ou via votre compte citoyen dans la rubrique Confirmation de naissance, dans les six semaines suivant la naissance. Passé ce délai, la demande sera annulée.**

## CONDITIONS D'ATTRIBUTION DANS LES ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX

L'attribution des places est fixée en fonction de plusieurs critères :

- ▶ Être Vincennois
- ▶ L'âge de l'enfant
- ▶ La date d'inscription dans la tranche d'âge de l'enfant
- ▶ La capacité d'accueil des établissements
- ▶ Le temps de travail des parents.

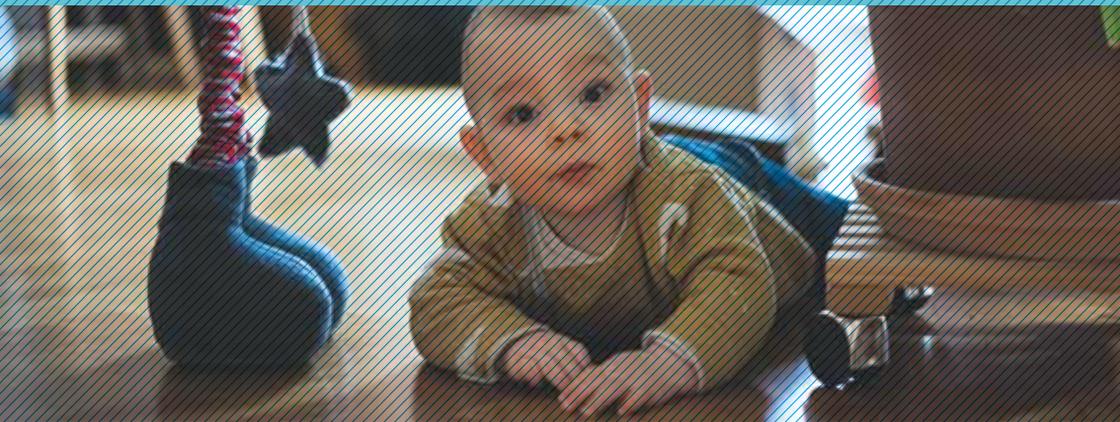
Les **commissions d'attribution** des places en crèche à temps complet ont lieu le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois (sauf en août et lors des vacances scolaires) à 14 h, généralement salle des Académiciens de Cœur de ville. **Elles sont publiques, afin de garantir la transparence du système d'attribution.** La proximité du domicile est prise en compte dans la mesure du possible. L'attribution se fait indifféremment dans une structure collective ou chez une assistante maternelle salariée de la ville.

Pour les commissions d'attribution des places en crèche à temps partiel, les demandes sont étudiées en milieu de chaque mois, veuillez prendre contact avec la coordination des crèches.

### RENSEIGNEMENTS

Points info petite enfance et les commissions  
01 43 98 68 78,  
dans Vincennes info  
vincennes.fr

Une fois l'attribution de la place en commission publique et la rencontre avec la directrice de la crèche, l'accueil de votre enfant est contractualisé auprès de la Direction Enfance-Jeunesse.



### CRÈCHE ANDRÉ-BONHÊME

**Capacité d'accueil de 60 enfants**

6, rue Clément-Viénot  
01 43 28 08 76

### CRÈCHE AUBERT

**Capacité d'accueil de 45 enfants**

1, allée Aubert  
01 43 74 79 18

### CRÈCHE BERTHE-CAMPERGUE

**Capacité d'accueil de 45 enfants**

74, rue de Fontenay  
01 43 74 27 79

### CRÈCHE DES LAITIÈRES

**Capacité d'accueil de 78 enfants**

27, rue des Laitières  
01 43 65 97 65

### CRÈCHE FERNANDE-SARRAZIN

**Capacité d'accueil de 50 enfants**

Espace Pierre-Souweine  
70, rue de Fontenay  
01 43 65 08 89

### CRÈCHE JEAN-BURGEAT

**Capacité d'accueil de 54 enfants**

11, rue Georges-Huchon  
01 43 65 48 45

### CRÈCHE ROBERT-JOBARD

**Capacité d'accueil de 70 enfants**

16/18, avenue Franklin-Roosevelt  
01 48 08 57 00

### MULTI-ACCUEIL COLLECTIF DU DOMAINE DU BOIS

**Capacité d'accueil de 60 enfants**

18, avenue des Murs-du-Parc  
01 43 98 43 40

### MULTI-ACCUEIL COLLECTIF ET FAMILIAL DE LA JARRY

**Capacité d'accueil de 56 enfants  
+ 2 enfants chez 1 assistante maternelle**

118, rue de la Jarry  
01 41 74 68 25

### MULTI-ACCUEIL DU CENTRE

**Capacité d'accueil 34 enfants**

Espace Pierre-Souweine  
70, rue de Fontenay  
01 43 98 01 62  
ou 01 43 28 47 93

### AVANTAGES

Une équipe professionnelle répond aux besoins de chaque enfant selon son propre rythme, dans un climat de sécurité, et selon des règles d'hygiène précises. C'est un lieu d'éveil et de partage qui offre des activités variées dans le respect et le bien-être de l'enfant, permettant une ébauche de socialisation.

### INCONVÉNIENTS

Il faudra éventuellement trouver une solution de complément pour les horaires professionnels tardifs. Le rythme y est plus soutenu pour l'enfant. Les parents doivent respecter l'organisation liée à l'accueil collectif, ce qui peut créer des contraintes.



## LA HALTE-JEUX

Lieu d'accueil occasionnel pour les enfants, il favorise l'acquisition de l'autonomie et l'apprentissage de la vie en collectivité. Destinée à faciliter la vie quotidienne des familles dont les parents exercent ou non une activité professionnelle et permettre aux enfants d'évoluer dans un cadre collectif, cette structure reçoit les enfants sur réservation une semaine à l'avance et en fonction des places disponibles.

La halte-jeux accueille les enfants à partir de 4 mois en demi-journée ou en journée complète sur réservation du lundi au vendredi de 7h30 à 19h.

L'inscription auprès de l'accueil de l'hôtel de ville est nécessaire avant tout rendez-vous avec la directrice.

### HALTE-JEUX DU CENTRE

Espace Pierre-Souweine  
70, rue de Fontenay  
01 43 28 47 93  
ou 01 43 98 01 62

### HALTE-JEUX DU DOMAINE DU BOIS

18, avenue des Murs-du-Parc  
01 43 98 43 40

## PIÈCES À FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION EN HALTE-JEUX

- ▶ Livret de famille ou pièces d'identité des parents ou acte de naissance de l'enfant
- ▶ 2 justificatifs de domicile **de moins de 3 mois** (taxe d'habitation, quittance EDF/GDF, ...)
- ▶ Jugement en cas de séparation
- ▶ Numéro d'allocataire CAF
- ▶ Dernier avis d'imposition sur les revenus des deux parents (ressources de l'année N-2)
- ▶ Relevé d'identité bancaire (RIB) pour le prélèvement automatique.

## AVANTAGES

Structure collective très pratique pour les parents qui désirent disposer d'un temps libre. La halte-jeux permet les premières séparations avec les parents et les premiers échanges avec les autres enfants.

## INCONVÉNIENTS

Fonctionnement sur réservation, une semaine à l'avance. Les familles ne sont pas toujours assurées d'obtenir un créneau libre.

Le contrat d'accueil en crèche et le taux horaire pour les haltes-jeux doivent être calculés chaque année entre les mois de septembre et décembre, pour une application à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante. À défaut, le tarif maximal est appliqué sans rétroactivité.

## LES STRUCTURES DÉPARTEMENTALES

## LES STRUCTURES PRIVÉES

### LA CRÈCHE COLLECTIVE

La crèche collective permet l'accueil à temps plein (du lundi au vendredi de 7h 30 à 19h) ou temps partiel des enfants âgés de 10 semaines à 3 ans dans des établissements spécialement aménagés pour l'éveil des tout-petits. Le fonctionnement sur le mode collectif est identique à celui organisé par la ville.

#### CRÈCHE CRÉBILLON

**Capacité d'accueil de 60 enfants**

12, rue Crébillon  
01 43 28 13 15

#### CRÈCHE ANATOLE-FRANCE

**Capacité d'accueil de 40 enfants**

33, rue Anatole-France  
01 48 08 56 83

#### LES DÉMARCHES

Ces deux structures sont gérées par le conseil départemental du Val-de-Marne. Les inscriptions se font à partir du 7<sup>e</sup> mois de grossesse directement sur [www.valdemarne.fr](http://www.valdemarne.fr). Votre demande d'admission doit être confirmée à la naissance de votre enfant. Votre dossier est soumis à examen lors des commissions départementales d'attribution des places.

#### RENSEIGNEMENTS

[www.valdemarne.fr/creche](http://www.valdemarne.fr/creche)

#### AVANTAGES

Une équipe professionnelle répond aux besoins de chaque enfant selon son propre rythme, dans un climat de sécurité et selon des règles d'hygiène strictes. C'est un lieu d'éveil et de partage qui offre des activités variées dans le respect et le bien-être de l'enfant, vers une ébauche de socialisation.

#### INCONVÉNIENTS

Comme dans les crèches collectives municipales, il faudra éventuellement trouver une solution complémentaire pour les familles ayant des horaires professionnels tardifs. Le rythme y est plus soutenu pour l'enfant. Les parents doivent respecter l'organisation liée à l'accueil collectif, ce qui peut créer des contraintes.

### LA HALTE-GARDERIE

Lieu d'accueil occasionnel ou régulier pour les enfants de 12 mois (ayant acquis la marche) à 3 ans inclus, spécialiste des ateliers d'éveil pour tout-petits. Il favorise l'acquisition de l'autonomie et l'apprentissage de la vie en collectivité. La halte-garderie, agréée par les services de la PMI, offre une capacité d'accueil de 25 enfants par jour (dont 12 en accueil permanent). Les enfants sont encadrés par une équipe de professionnels. Accueil du lundi au vendredi de 8h à 19h.

#### LES AMIS DE LOLA

**Halte bilingue (français-anglais)**

9, rue Georges-Huchon  
01 41 93 00 37  
[www.lesamisdelola.fr](http://www.lesamisdelola.fr)



## LES MICRO-CRÈCHES

Lieux d'accueil collectif pour les enfants de 2 mois et demi à l'entrée en maternelle, agréés par la PMI. Accueil régulier de 1 à 5 jours et accueil occasionnel.

### EIDULOÀ

**Les Bébécowboys**  
Capacité d'accueil de 10 enfants.

9, rue des Laitières  
06 08 56 71 59

**Les Bébélaitiers**  
Capacité d'accueil de 10 enfants.

8, allée Charles V  
06 08 56 71 59  
www.eiduloa.fr

### KIDDIES

Capacité d'accueil de 10 enfants.

11, rue de l'Égalité  
01 72 67 11 35  
www.kiddies-france.fr

### LES MALICIEUX DES MURS DU PARC

Capacité d'accueil de 10 enfants.

5, avenue des Murs-du-Parc  
01 41 40 77 75  
p.martin@lpcr.fr  
www.chaperonsetcompagnie.fr

### ZAZZEN

**Les Jardins de la Paix.**  
Capacité d'accueil de 10 enfants  
par structure.

24, rue de la Paix  
01 43 98 18 13  
www.zazzen.fr

## LES CRÈCHES INTER-ENTREPRISES

Les entreprises, PME, artisans peuvent y réserver une place en crèche pour leurs employés. La réservation des places est également ouverte aux structures publiques à destination des usagers.

### 1001 CRÈCHES

Cette structure recherche pour ses clients une place en crèche. Dans le cadre de cette activité, la société développe, en France, un réseau de partenaires. Ce dispositif fait participer l'entreprise qui vous emploie.

www.1001creches.com

### KIDS COOL VINCENNES

Capacité d'accueil de 19 places.  
Lieu d'accueil collectif pour les enfants de 3 mois à 4 ans.  
Accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 19h.

47, rue des Laitières  
01 84 16 49 63  
www.creche-kidscool.fr

### LES PETITES CANAILLES

Deux structures de 60 places et une de 40 places.  
Lieu d'accueil collectif pour les enfants de 2 mois ½ à 4 ans.  
Accueil du lundi au vendredi de 8h à 19h.

37, rue Céline-Robert  
10, rue des Laitières  
01 58 83 48 35  
info@lespetitescanailles.fr  
www.lespetitescanailles.fr

### PETITE ENFANCE GESTION GROUPE BABILOU

01 41 50 54 55  
ou 01 41 50 54 50 (crèches)  
contact@crechesgazouillis.fr  
www.crechesgazouillis.fr

### ▶ GAZOUILLES VINCENNES RÉPUBLIQUE

Capacité d'accueil de 26 places.  
Lieu d'accueil collectif pour les enfants de 3 mois à 4 ans.  
Accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 19h30.

55, rue de la République

### ▶ GAZOUILLES CHÂTEAU DE VINCENNES

Capacité d'accueil de 45 places.  
Lieu d'accueil collectif pour les enfants de 3 mois à 4 ans.  
Accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 19h.

25, rue du Donjon

### AVANTAGES

Des structures d'accueil qui viennent renforcer et diversifier l'offre existante.

### INCONVÉNIENTS

Toutes les entreprises ne sont pas en mesure d'offrir ce service à leurs salariés.

# LES COÛTS

## LES COÛTS DES STRUCTURES MUNICIPALES ET DÉPARTEMENTALES

Le montant de votre participation dépend :

- ▶ Des ressources de la famille :
  - calculées sur la base du dernier avis d'imposition (avis 2017 pour accueil en 2018).
  - traitements et salaires (avant abattement), primes, revenus de biens mobiliers et immobiliers...
- ▶ De la participation financière des familles par enfant à charge pour une heure de garde.

Le minimum et le maximum des ressources prises en compte pour l'accueil municipal sont respectivement de 687,30 €\* et 6 860 € mensuels.

\* plancher CAF révisable annuellement

### EXEMPLE

- ▶ 1 foyer de 1 enfant à taux d'effort de **0,06 %**
- ▶ 1 revenu mensuel de **3 600 €** pour le foyer
- ▶ Tarif horaire =  $3600 \text{ €} \times 0,06 \% = \mathbf{2,16 \text{ €/heure}}$

Nombre d'enfants à charge	1	2	3	4 à 7	8 et +
Taux d'effort	0,06 %	0,05 %	0,04 %	0,03 %	0,02 %

### POUR UN ACCUEIL CONTRACTUALISÉ

230 jours d'ouverture et 9 heures réservées par jour :  $230 \times 9 = 2070$  heures réservées annuellement.

Moyenne mensuelle du nombre d'heures réservées = nombre d'heures réservées à l'année ÷ nombre d'échéances de facturation à l'année =  $2070 \div 12 = 172,5 \text{ h / mois}$ .

Montant du forfait mensuel =  $172,5 \text{ h} \times 2,16 \text{ €} = 372,60 \text{ €}$ .

### MODES DE PAIEMENT

Les parents ont la possibilité de régler les frais de garde de leur enfant de différentes façons :

- ▶ par prélèvement automatique,
- ▶ par paiement sécurisé sur le site vincennes.fr, dans l'Espace famille,
- ▶ par carte bleue à l'accueil de la mairie,
- ▶ par chèque emploi service universel (CESU) préfinancé. La régie enfance n'est pas habilitée à encaisser des CESU dématérialisés.

# LES COÛTS DES STRUCTURES PRIVÉES, DES ASSISTANTES MATERNELLES DES PARTICULIERS EMPLOYEURS

## HALTE-GARDERIE

### LES AMIS DE LOLA

**Accueil occasionnel (tarif avant déduction fiscale ou autre)**, du lundi au vendredi :

- ▶ ½ journée de 8h à 12h : 33 €
- ▶ ½ journée de 14h à 19h : 28 €
- ▶ ¾ journée matin de 8h à 14h : 45 €
- ▶ ¾ journée après-midi de 12h à 19h : 41 €
- ▶ Journée complète de 8h à 19h : 63 €

**Accueil régulier (tarif avant déduction fiscale ou autre) :**

- ▶ 4 jours par semaine : 1050 € par mois
- ▶ 5 jours par semaine : 1250 € par mois

Le repas est fourni par les parents.

## LES MICRO-CRÈCHES

### EIDULOA

Mensualités pour les familles en direct (**tarifs donnés à titre indicatif avant l'aide de la CAF et déduction fiscale**). Se renseigner auprès de ces structures.

[www.eidulooa.fr](http://www.eidulooa.fr)

	Formule 5 jours/semaine	Formule 4 jours/semaine	Formule 3 jours/semaine	Formule 2 jours/semaine	Formule 1 jour/semaine
Frais de garde mensuels (lisés sur 12 mois*)	1 727 €	1 465 €	1 174 €	861 €	430 €

### KIDDIES

Se renseigner auprès de la structure  
[www.kiddies-france.fr](http://www.kiddies-france.fr)

## LES CRÈCHES INTER-ENTREPRISES

Elles appliquent le barème de la Caisse nationale d'allocations familiales, à l'instar des crèches publiques. Le même taux d'effort défini en fonction de la composition du foyer est appliqué. Se renseigner auprès de ces structures pour connaître les montants planchers et plafonds retenus.

## LES ASSISTANTES MATERNELLES DES PARTICULIERS EMPLOYEURS

Les coûts relèvent du secteur privé et font l'objet d'un accord (contrat) entre la famille et l'assistante maternelle, conformément à la convention collective des assistantes maternelles et particuliers employeurs.

À titre indicatif au 1<sup>er</sup> janvier 2018, coût mensuel pour une assistante maternelle sur la base du plafond de la CAF de 38,12 € net/ jour (49,40 € brut) pour 9h de garde et 45h/semaine en année complète :

$$\frac{4,23 \text{ €/h} \times 45 \times 52}{12} = 824,85 \text{ €*}$$

\* Net salaire de base (hors indemnités d'entretien et de nourriture par jour de présence de l'enfant et avant déduction du complément de libre choix du mode de garde)

Retrouvez les aides de la CAF et les avantages fiscaux pages 19 à 20.

# LES PRESTATIONS D'AIDE AUX FAMILLES ET LES AVANTAGES FISCAUX

## LE COMPLÉMENT DE LIBRE CHOIX D'ACTIVITÉ OU CONGÉ PARENTAL (CLCA)

Vous souhaitez consacrer plus de temps à vos enfants ? Vous pouvez bénéficier de cette aide en optant pour un congé parental à temps plein ou à temps partiel. Le complément versé par la CAF n'est pas fiscalisé.

### POUR QUI ?

Avoir au moins 1 enfant à charge né après le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Sans conditions de ressources. Aide ouverte aux familles adoptantes. Avoir cessé totalement l'activité professionnelle ou avoir une activité réduite (temps partiel de 50 à 80 %).

### QUELLES CONDITIONS ?

#### POUR UN PREMIER ENFANT

Avoir exercé une activité professionnelle dans les 2 ans qui précèdent la naissance. On peut y inclure les congés maternité et maladie ainsi que les congés d'adoption, les accidents de travail, les indemnités de chômage, les contrats de formation professionnelle et les périodes de perception du complément de libre choix d'activité.

#### POUR DEUX ENFANTS

Avoir exercé une activité professionnelle dans les 4 ans qui précèdent la naissance et la cessation d'activité ou réduction d'activité si elle est postérieure à la naissance de cet enfant.

#### POUR TROIS ENFANTS OU PLUS

Avoir exercé une activité professionnelle dans les 5 ans qui précèdent la naissance et la cessation d'activité ou réduction d'activité si elle est postérieure à la naissance de cet enfant.

### QUEL MONTANT ?

#### ENFANT NÉ OU ADOPTÉ AVANT ET À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2015

- ▶ Congé parental à temps plein (arrêt total de l'activité) : 396,01 €/mois si vous percevez une allocation de base PAJE
- ▶ Congé parental activité inférieure à 50 % : 256,01 €/mois si vous percevez une allocation de base PAJE
- ▶ Congé parental de 50 % à 80 % : 147,67 €/mois si vous percevez une allocation de base PAJE

\* Montant valable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018

### DURÉE DU VERSEMENT

#### POUR 1 ENFANT À CHARGE

6 mois à partir de la fin de perception des indemnités journalières de maternité.

#### POUR PLUSIEURS ENFANTS À CHARGE

À partir du mois suivant la naissance de l'enfant jusqu'au mois précédant son 3<sup>e</sup> anniversaire.

#### CAS PARTICULIER DE L'ADOPTION

S'adresser directement à votre CAF.

## LA PRESTATION PARTAGÉE D'ÉDUCATION DE L'ENFANT VERSEE PAR LA CAF

#### ENFANT NÉ OU ADOPTÉ À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2015

396,01 €/mois ou 147,67 €/mois (montants du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019).

## LE COMPLÈMENT DE LIBRE CHOIX DU MODE DE GARDE VERSÉ PAR LA CAF

### L'EMPLOI D'UNE ASSISTANTE MATERNELLE OU D'UN EMPLOYÉ À DOMICILE EN DIRECT

Prise en charge partielle de la rémunération du salarié. Un minimum de 15 % restera à votre charge. Montants donnés à titre indicatif valables du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.

### RECOURS À UNE ASSOCIATION, ENTREPRISE OU MICRO-CRÈCHE

#### PRISE EN CHARGE PARTIELLE DE VOS DÉPENSES.

Un minimum de 15 % restera à votre charge. Montants donnés à titre indicatif valables du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.

#### PRISE EN CHARGE DES COTISATIONS SOCIALES

- ▶ À 50 % pour une garde à domicile dans la limite de 448 € par mois jusqu'aux 3 ans de l'enfant puis 224 € pour les enfants de 3 à 6 ans par emploi en direct.
- ▶ À 100 % pour l'emploi en direct d'une assistante maternelle agréée.

Le principe de garde partagée connaît un succès croissant : deux familles se mettent d'accord pour employer la même personne, les deux enfants étant gardés ensemble, une semaine chez une famille, une semaine chez l'autre. En général, si chacune des familles n'a qu'un enfant, le salaire versé à l'employée est de moitié pour chaque partie.

À titre indicatif, coût horaire d'une garde à domicile sur la base du smic horaire brut : 9,88 €.

Nombre d'enfants	Vos revenus 2016		
	sont inférieur à	ne dépasse pas	sont supérieur à
1	20 550 €	45 666 €	45 666 €
2	23 467 €	52 148 €	52 148 €
3	26 384 €	58 630 €	58 630 €
+ de 3	+ 2 917 €	+ 6 482 €	+ 6 482 €
Complément PAJE* (versé par la CAF/mois)			
Enfant - de 3 ans	467,41 €	294,73 €	176,82 €
Enfant de 3 à 6 ans	233,71 €	147,39 €	88,41 €

\* Prestation d'accueil du jeune enfant.

Nombre d'enfants	Vos revenus 2016 (montants majorés de 40 % si vous élevez seul(e) votre ou vos enfants)		
	sont inférieur à	ne dépasse pas	sont supérieur à
1	20 550 €	45 666 €	45 666 €
2	23 467 €	52 148 €	52 148 €
3	26 384 €	58 630 €	58 630 €
+ de 3	+ 2 917 €	+ 6 482 €	+ 6 482 €
Complément PAJE* (versé par la CAF/mois)			
L'association ou l'entreprise emploie une assistante maternelle			
Enfant - de 3 ans	707,30 €	589,42 €	471,55 €
Enfant de 3 à 6 ans	353,65 €	294,71 €	235,77 €
L'association ou l'entreprise emploie une garde à domicile ou à recours à une micro-crèche			
Enfant - de 3 ans	854,69 €	736,77 €	618,89 €
Enfant de 3 à 6 ans	427,34 €	368,38 €	309,44 €

\* Prestation d'accueil du jeune enfant.

## LES AVANTAGES FISCAUX

### ACCUEIL COLLECTIF (CRÈCHE, GARDERIE, MICRO-CRÈCHE)

Crédit d'impôt de 50 % du montant des frais de garde plafonnés suivant les indications du Trésor public.

### EMPLOI D'UNE ASSISTANTE MATERNELLE

Crédit d'impôts de 50 % du montant des frais de garde plafonnés suivant les indications du Trésor public.

### EMPLOI D'UNE GARDE À DOMICILE

Avantages fiscaux équivalents à 50 % des dépenses, dans la limite d'un plafond de 12 000 € par enfant à charge + 1 500 € par enfant supplémentaire.

# LES SERVICES EN LIGNE

## VINCENNES.FR

## PETITES ANNONCES

Le site internet vincennes.fr et son Espace famille proposent des informations très diverses, sur la prestation de service unique, les différents types de garde, les jours des commissions publiques d'attribution des places en crèche, les modalités d'inscription, les tarifs, le règlement de fonctionnement des crèches...

L'**Espace famille** permet aux parents d'avoir accès aux informations les concernant et de procéder à des démarches personnalisées.

Vous pouvez vous identifier sur votre Espace famille grâce à un code d'accès et un mot de passe personnels ou via France Connect, solution proposée par l'Etat qui vous permet une connexion simplifiée aux services en ligne par le biais de votre compte Impôts.gouv.fr ou Ameli.fr ou login LaPoste pour procéder à des démarches personnalisées en ligne : signalement d'un changement de situation (coordonnées, déménagement...), consultation de votre facture et paiement sécurisé...



Un **compte citoyen** global a aussi été mis en place pour permettre aux Vincennois qui le souhaitent d'effectuer l'ensemble de leurs démarches sur internet.

Le compte citoyen permet d'effectuer de nombreuses démarches en ligne dont celles liées à l'acceptation d'une place en crèche jusqu'à l'élaboration de votre contrat d'accueil, le renouvellement, les modifications et la clôture de contrat ainsi qu'une demande d'attestation de présence ou de paiement et une confirmation de naissance... Si vous n'avez pas la possibilité de vous connecter à internet, **des bornes de consultation** sont à votre disposition à l'accueil de l'hôtel de ville, pour accéder notamment au compte citoyen et à l'Espace famille.

Une plateforme de petites annonces, est accessible via votre compte citoyen. Elle permet aux parents de poster leurs demandes et offres de garde d'enfants. Les annonces sont géolocalisées, ce qui permet aux parents de mutualiser recherches et solutions en fonction du lieu d'habitation.

[vincennesannonces.fr](http://vincennesannonces.fr)

## SIMPLIFIEZ-VOUS LA VILLE !

Pour vos démarches contrat crèche, pensez au compte citoyen.



## QUELQUES LIENS UTILES

### **NET-PARTICULIER.FR**

Portail officiel de l'emploi entre particuliers qui renvoie sur des sites en fonction de vos recherches.

### **CA.FFR**

Site des Allocations familiales présentant toutes les aides versées aux familles et leurs modalités. Accès à des simulations de droits sur votre espace personnel.

### **MON-ENFANT.FR**

Site édité par la Caisse nationale des allocations familiales, qui aide les parents à trouver une solution d'accueil pour leur enfant, permet la consultation d'informations sur les différents modes d'accueil, propose des simulations de tarification.

### **PAJEMPLOI.URSSAF.FR**

Site édité par l'Urssaf, dont l'objectif est de simplifier les formalités administratives des parents employant une assistante maternelle (informations, déclarations en ligne...).

### **FEPEM.FR**

Site de la Fédération nationale des particuliers employeurs. Il guide les parents employeurs dans leurs démarches d'embauche.

### **SOCIAL-SANTE.GOUV.FR/ AFFAIRES-SOCIALES/ FAMILLE-ENFANCE/**

Site du ministère des Affaires sociales et de la Santé qui délivre des informations pratiques et des liens vers des sites abordant les questions et préoccupations des parents, de la naissance de l'enfant à l'orientation des adolescents en passant par la définition de l'autorité parentale. Ce site informe également sur les structures et services pouvant apporter conseil et soutien aux parents.

Zanaka 

GARDE D'ENFANTS

Pour votre bébé,  
garde simple ou partagée,  
ZANAKA s'occupe de tout !



01 77 01 82 82

Votre enfant est unique, nous aussi !  
[www.zanaka.fr](http://www.zanaka.fr)



# Kid's paradis

Et les parents sont ravis !

Agrément  
qualité

Aide de  
la Caf  
(PAJE)

Réduction  
fiscale de  
**50%**

-  Baby Sitting occasionnel
-  Retour de crèche et d'école
-  Accompagnement école
-  Auxiliaire familiale à temps complet ou partiel
-  Garde partagée

[www.kidsparadis.com](http://www.kidsparadis.com)

[infos@kidsparadis.com](mailto:infos@kidsparadis.com)

01 43 65 59 11

